

Mail à destination des Élus et des Présidents

Madame, Monsieur le Maire
Madame, Monsieur le Président,

Le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, publié au JORF le 29 décembre 2019, prévoit que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitations soit encadrée par des chartes d'engagements prévoyant des mesures de protection des riverains concernés. Ces chartes d'engagements doivent être élaborées de manière concertée entre utilisateurs et riverains concernés.

SNCF Réseau est concernée par ce décret dans le cadre de ses opérations de maîtrise de la végétation pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30 000 km du réseau ferré national.

Afin d'élaborer sa charte d'engagements, SNCF Réseau organise sur l'ensemble du territoire français des ateliers de travail participatifs avec les parties prenantes concernées et leurs représentants - élus des communes, des collectivités territoriales et des espaces à forts enjeux écologiques (parcs naturels régionaux, syndicats de captage), traversés par le réseau ferré, associations de riverains, de protection de l'environnement, de consommateurs ou d'usagers et établissements accueillant des publics fragilisés (hôpitaux...).

A ce titre, nous souhaitons vous inviter à l'un des ateliers organisés en région Grand Est :

- **Le mercredi 07/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Nancy**
- **Le jeudi 08/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Chalons en Champagne**
- **Le mercredi 14/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Colmar**

Ces ateliers permettront de partager les pratiques et perspectives en matière de maîtrise de la végétation et d'usage des produits phytopharmaceutiques de SNCF Réseau et de recueillir vos attentes et suggestions sur les engagements que pourrait prendre SNCF Réseau dans sa charte, en matière d'information, de protection, de dialogue et de conciliation, comme le prévoit le décret.

Une première version de la charte élaborée à l'issue de ces ateliers sera proposée à l'avis du public via un registre numérique du 23 novembre au 23 décembre. Vous pourrez à nouveau participer à la concertation en contribuant sur ce registre numérique dont l'adresse sera communiquée ultérieurement.

A l'issue de cette seconde étape, une charte finalisée sera établie par SNCF Réseau et proposée à l'approbation préfectorale comme le prévoit le législateur.

Pour en savoir plus sur les enjeux et pratiques de maîtrise de végétation et sur la démarche engagée par SNCF Réseau : www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

Pour vous inscrire à l'un de ces ateliers, [cliquez ici](#)

En complément de votre participation, vous pouvez si vous le souhaitez, relayer cette invitation aux associations de riverains, comités de quartiers ou autres acteurs susceptibles d'être concernés par cette thématique.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche.

NB: Pour la protection de tous, nous nous assurerons du respect des règles sanitaires en vigueur pendant le déroulé de l'atelier. Afin de respecter les distances de sécurité en lien avec la capacité d'accueil des salles, le nombre de participants sera limité à 60 personnes.

La Directrice Territoriale de SNCF Réseau Grand Est
Madame Laurence BERRUT

Mail à destination des associations

Madame, Monsieur

Le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, publié au JORF le 29 décembre 2019, prévoit que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitations soit encadrée par des chartes d'engagements prévoyant des mesures de protection des riverains concernés. Ces chartes d'engagements doivent être élaborées de manière concertée entre utilisateurs et riverains concernés.

SNCF Réseau est concernée par ce décret dans le cadre de ses opérations de maîtrise de la végétation pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30 000 km du réseau ferré national.

Afin d'élaborer sa charte d'engagements, SNCF Réseau organise sur l'ensemble du territoire français des ateliers de travail participatifs avec les parties prenantes concernées et leurs représentants - élus et associations de riverains, de protection de l'environnement, de consommateurs ou d'usagers. A ce titre, vous êtes invité à l'un des ateliers organisés en région Grand Est :

- **Le mercredi 07/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Nancy**
- **Le jeudi 08/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Chalons en Champagne**
- **Le mercredi 14/10/2020 de 18h00 à 20h30 à Colmar**

Ces ateliers permettront de partager les pratiques et perspectives en matière de maîtrise de la végétation et d'usage des produits phytopharmaceutiques de SNCF Réseau et de recueillir vos attentes et suggestions sur les engagements que pourrait prendre SNCF Réseau dans sa charte, en matière d'information, de protection, de dialogue et de conciliation, comme le prévoit le décret.

Une première version de la charte élaborée à l'issue de ces ateliers sera proposée à l'avis du public via un registre numérique du 23 novembre au 23 décembre. Vous pourrez à nouveau participer à la concertation en contribuant sur ce registre numérique dont l'adresse sera communiquée ultérieurement.

A l'issue de cette seconde étape, une charte finalisée sera établie par SNCF Réseau et proposée à l'approbation préfectorale comme le prévoit le législateur.

Pour en savoir plus sur les enjeux et pratiques de maîtrise de végétation et sur la démarche engagée par SNCF Réseau : www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

Pour vous inscrire à l'un de ces ateliers, [cliquez ici](#)

En complément de votre participation, vous pouvez si vous le souhaitez, relayer cette invitation aux associations ou organismes de votre réseau susceptibles d'être concernées par cette thématique.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche.

NB: Pour la protection de tous, nous nous assurerons du respect des règles sanitaires en vigueur pendant le déroulé de l'atelier. Afin de respecter les distances de sécurité en lien avec la capacité d'accueil des salles, le nombre de participants sera limité à 60 personnes.

La Directrice Territoriale de SNCF Réseau Grand Est
Madame Laurence BERRUT